

LATÉCOÈRE

AEROSTRUCTURES
& INTERCONNECTION SYSTEMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

14 MAI 2018

10H30

AGENDA

- I. Faits marquants 2017
- II. Résultats annuels 2017
- III. Stratégie et perspectives
- IV. Travaux du comité d'audit
- V. Travaux du CNR
- VI. Résolutions AGO 2018
- VII. Résolutions AGE 2018
- VIII. Résolutions des actionnaires non agréées par le Conseil

I. **FAITS MARQUANTS 2017**

Messages clés

OBJECTIFS FINANCIERS 2017 ATTEINTS

Une activité 2017 stable
Progression du ROC ajusté à 51,1 M€ (+6,7% vs. 2016)
FCF récurrent des opérations : 63,9 M€ soit 9,8% du CA
Trésorerie nette positive de 19,7 M€

PLAN DE TRANSFORMATION 2020

Construction de l'Usine du Futur et réception du chantier en 01/18
Travaux du site en Bulgarie pour un démarrage industriel en 03/18
Poursuite des transferts industriels
Plan de cession de Périole confirmé sur 2018

SUCCÈS COMMERCIAUX

De nouveaux marchés pour le Groupe, signe de compétitivité
et d'innovation, dynamisant la croissance organique dès 2018

Une entreprise en mutation

Transformation
2020

Transformation 2020 façonne, sur le terrain, le nouveau visage de l'entreprise



Usine du Futur Montredon, Toulouse

Livraison du site en 01/18
avec une montée en puissance
progressive des moyens de
production
sur 2018 et 2019

Une entreprise en mutation

Transformation
2020

Transformation 2020 façonne, sur le terrain, le nouveau visage de l'entreprise



Usine Aérostructure
Plovdiv – Bulgarie

Démarrage industriel
en mars 2018



- / Finalisation du transfert des portes du B787 au Mexique
- / Transfert de certaines activités fuselage de Périole vers Gimont terminé

- / Fermeture fin mars 2017 du site de Tarbes
- / Poursuite des transferts en zones Best Cost



Dynamique commerciale soutenue

Systèmes d'Interconnexion

EWIS du Régional Jet
MRJ de Mitsubishi Aircraft

Harnais de trains d'atterrissage
pour Héroux-Devtek Inc

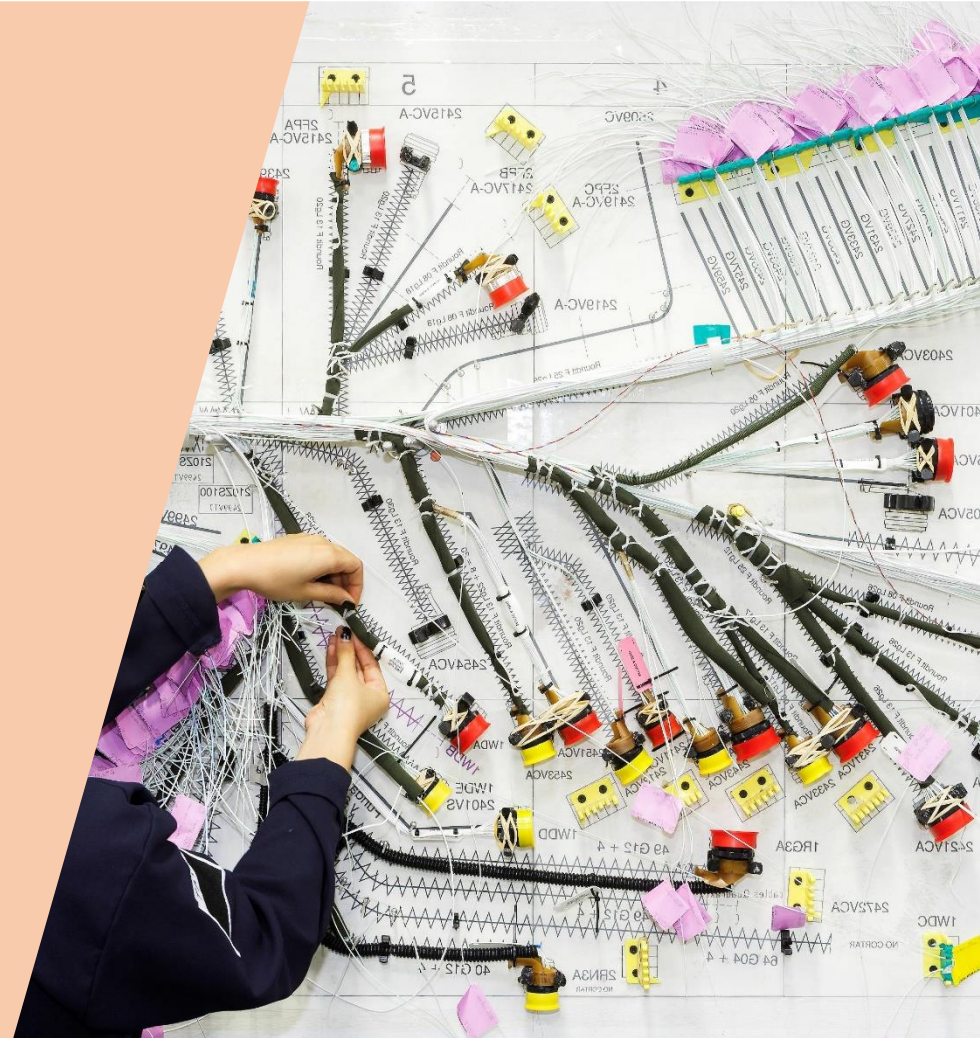
Cockpit panels pour Airbus Helicopters

Systèmes de vidéo surveillance pour Boeing
B777 et B777X

Harnais satellites pour
Airbus Defense & Space

Câblage de systèmes de cabine
A320 / A350XWB

Panneau de commutateurs et convertisseur
nouvelle génération pour B777 Emirates



II. **RÉSULTATS ANNUELS 2017**

Préambule

Afin de mieux permettre le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le Groupe présente, en parallèle des comptes consolidés, un compte de résultat ajusté (tableaux de passage en fin de document)

Ainsi, le Groupe utilise comme principal indicateur le « ROC ajusté » (à caractère strictement non comptable) qui correspond au résultat opérationnel, établi pour les besoins des comptes consolidés dans le référentiel IFRS, retraité :

- / de la variation d'en-cours Non Recurring (nets de provisions) résultant de la comptabilisation des contrats selon la norme IAS11 (contrats de construction) ; et
- / A l'impact des pertes et gains de change sur les instruments de couverture €/ \$ enregistrés en résultat financier mais relatifs à des flux d'exploitation ;
- / A l'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés de change et de taux (comptabilisés au sein du résultat financier latent) ; et
- / Aux effets d'impôts correspondants aux retraitements ci-dessus au taux normatif en vigueur

Retraitement IFR5 des comptes

Afin de permettre la comparabilité des données, les chiffres présentés au titre de 2016 ont été retraités de la cession de Latécoère Services conformément à la norme IFRS 5.

Préambule

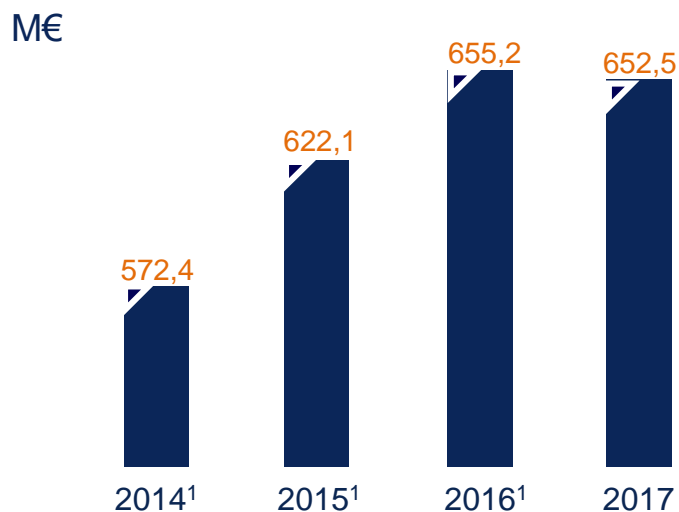
IFRS 15 – produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

- / Le Groupe est en cours d'analyse de ses méthodes comptables au regard de l'application future de la norme IFRS 15. Cette analyse porte notamment sur la typologie des contrats existant au sein du Groupe.
- / Concernant les contrats de type « Design & Build », le Groupe estime que la partie du contrat relative au développement spécifique ne constituera pas, en général, une obligation de prestation car le développement est indissociable de la production série. **Par conséquent, ces coûts de développement resteront capitalisés.**
- / Par ailleurs, la future norme ne permettra plus aux cours des premiers exercices de constater au bilan des coûts de production (courbe) qui sont actuellement recyclés en résultat en fonction de la décroissance des coûts réellement observée. Elle aura par conséquent une incidence sur le rythme de reconnaissance des marges réalisées sur les différents contrats. En revanche, **le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires des éléments produits en série, aujourd'hui comptabilisé à la livraison, ne devrait pas être modifié.**
- / A ce stade, le Groupe estime un impact négatif sur ses capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2017 de l'ordre de 185 M€ (dont 173 M€ relatifs à l'encours courbe) avant prise en compte des impôts différés associés. Cet impact comprend des estimations et reste susceptible d'évoluer dans le cadre de la finalisation du retraitement.
- / Cette nouvelle norme sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode dite « rétrospective complète ». Les comptes consolidés 2018 seront donc préparés conformément à la norme IFRS 15 et les comptes consolidés 2017 seront intégralement retraités.

En synthèse, la mise en œuvre de la norme IFRS 15 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le niveau de chiffre d'affaires annuel du Groupe, dans son périmètre actuel. Par ailleurs, il n'y aura aucun impact sur les flux de trésorerie associés.

Évolution de l'activité

Évolution du chiffre d'affaires¹ à taux spot



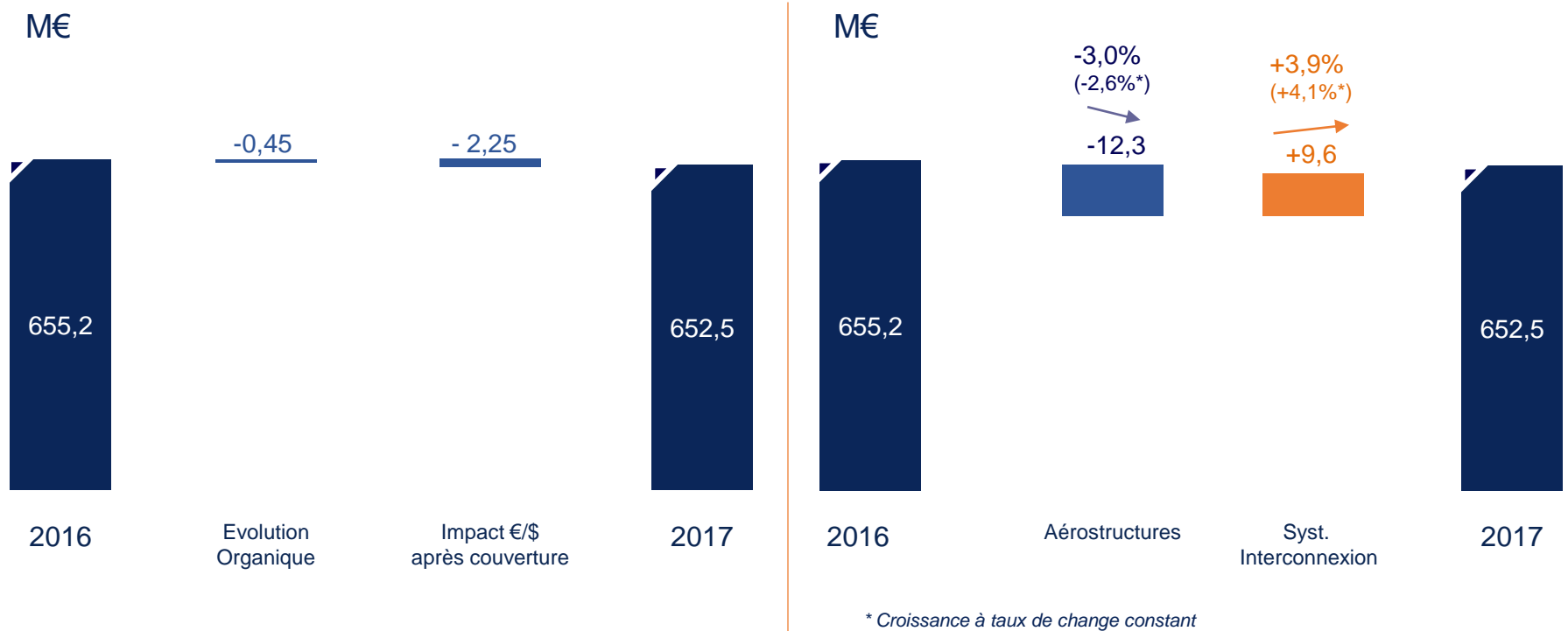
¹ Chiffre d'affaires publié retraité de la cession de Latécoère Services

Statut des principaux programmes de Latécoère

	2014	2015	2016	2017	2018e
A320	↗	→	↗	↗	↗
A330	→	↘	↘	↗	→
A380	↘	↘	↘	↘	↘
A350	↗	↗	↗	↗	↗
B787	↗	↗	→	→	↗
E-Jet E1	→	→	→	↘	→
E-Jet E2		-	↗	→	↗
F7X / 8X	↘	↘	→	↘	↗

- / Le Groupe bénéficie de programmes matures à fort volume et visibilité : A320, B787 et A350
- / Poursuite de la baisse de cadence du programme A380
- / L'équilibre entre les cadences E1 et E2 : un enjeu clé du Groupe dans les prochaines années

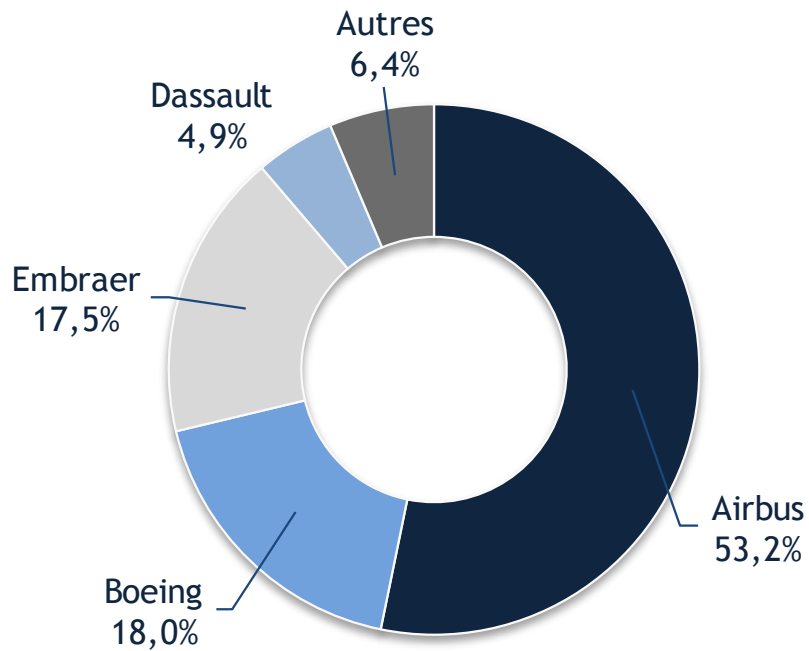
Évolution de l'activité



Plateforme multi-clients

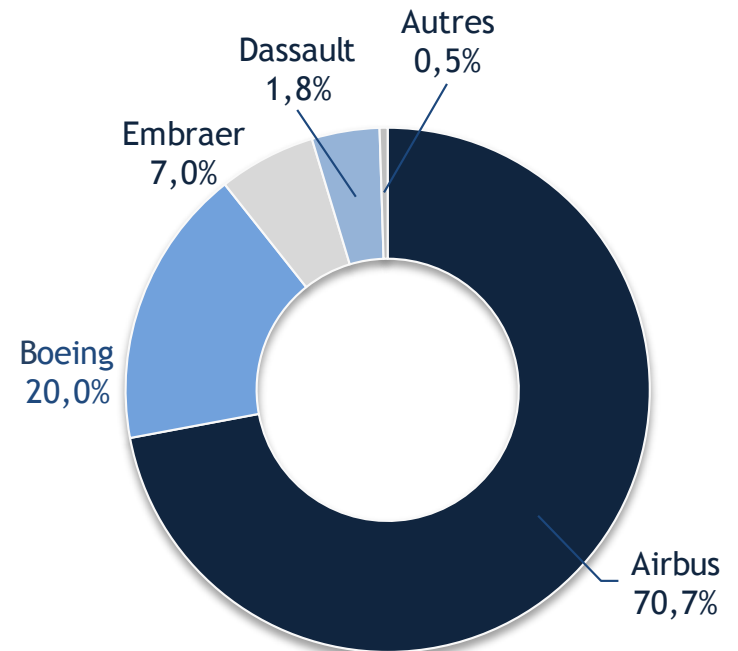
Chiffre d'affaires 2017

CA 652,5 M€



Projection du carnet de commandes
des avionneurs

2,2 Mds € *

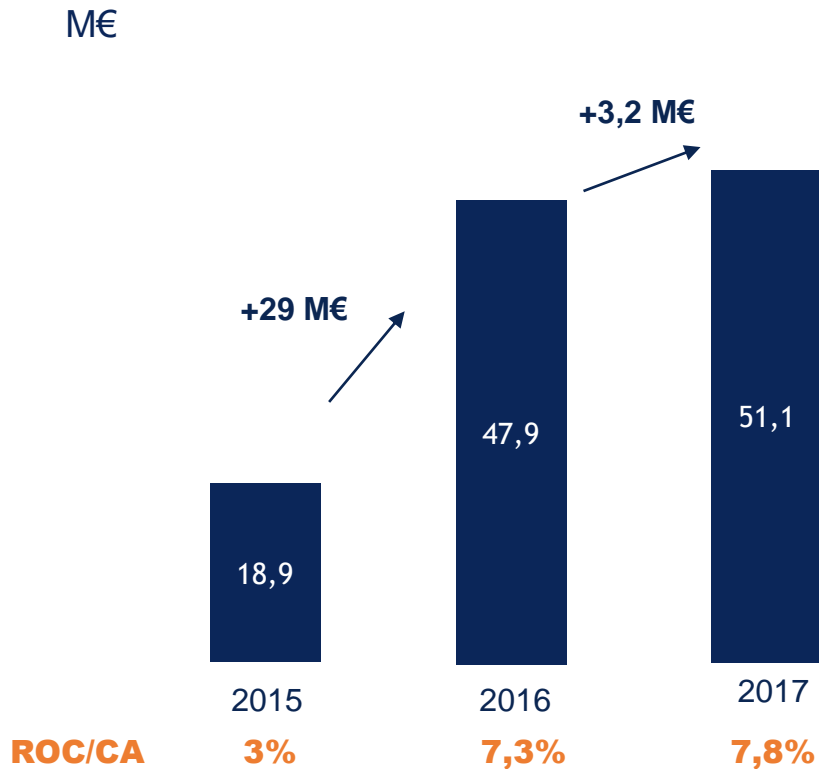


* Sur la base d'une parité €/\\$ de 1,35

Poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle

Évolution du ROC ajusté

+ 0,5 point de marge



- ✓ Bonne performance des Systèmes d'Interconnexion
 - Croissance continue de la productivité
 - Montée en puissance des sites Best Cost
 - Montée en cadence et maturité de l'A350
 - Volumes complémentaires dus aux récents succès commerciaux
- ✓ Baisse des coûts des programmes en Aérostructures
 - Montée en cadence réussie de l'A320
 - Transfert assemblage du B787 finalisé
 - Impact des prix de vente sur un programme mature

Compte de résultats résumé

M€	2016	2017
Chiffre d'affaires	655,2	652,5
Résultat opérationnel courant ajusté	47,9	51,1
<i>% du CA</i>	<i>7,3%</i>	<i>7,8%</i>
Cession de Latécoère Services	40,6	0,0
PSE	-32,2	1,2
Transformation 2020	-3,9	-11,2
Éléments non courants	4,4	-10,0
Résultat opérationnel ajusté	52,3	41,1
Coût de l'endettement financier net	-9,0	-8,0
Autres résultats financiers ajustés	-5,0	-13,4
Résultat financier ajusté	-14,0	-21,4
Impôts sur les bénéfices	-10,1	-16,6
Résultats net des activités non poursuivies	2,4	0,0
Résultat net du Groupe ajusté	30,5	3,0

Transformation 2020 :

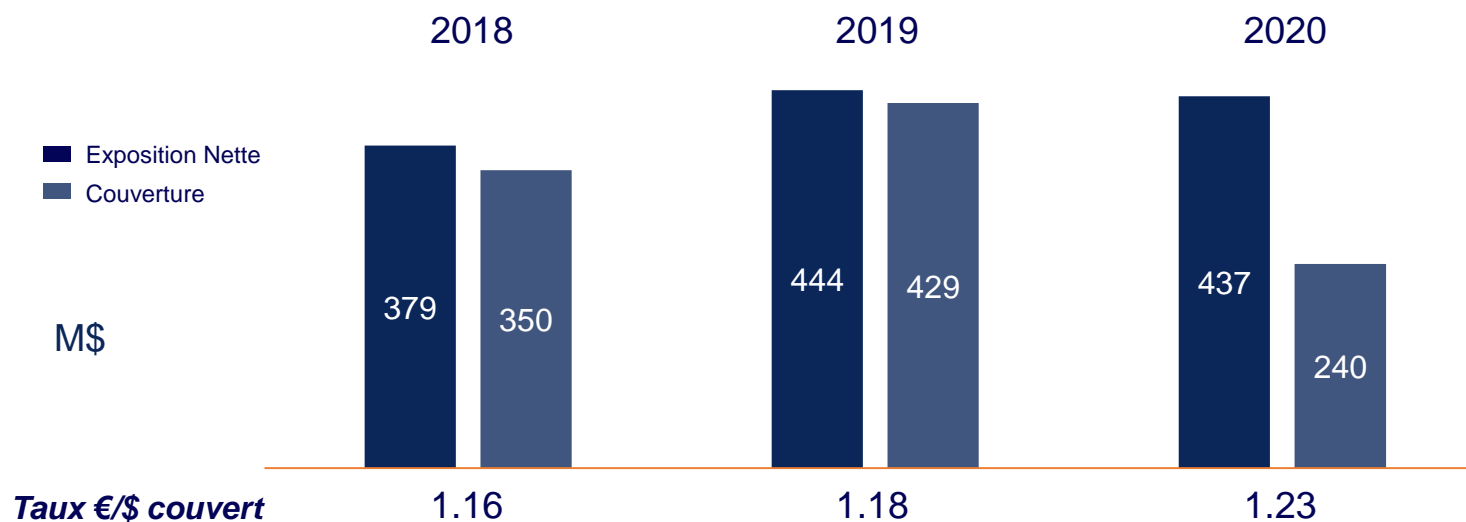
- Transferts Périole
- Coûts de démarrage des nouveaux sites industriels situés à Toulouse et en Bulgarie

Stabilisation de la charge de la dette
Impact fort de la baisse du USD sur les éléments du bilan

Un résultat net ajusté détérioré par des éléments non courants

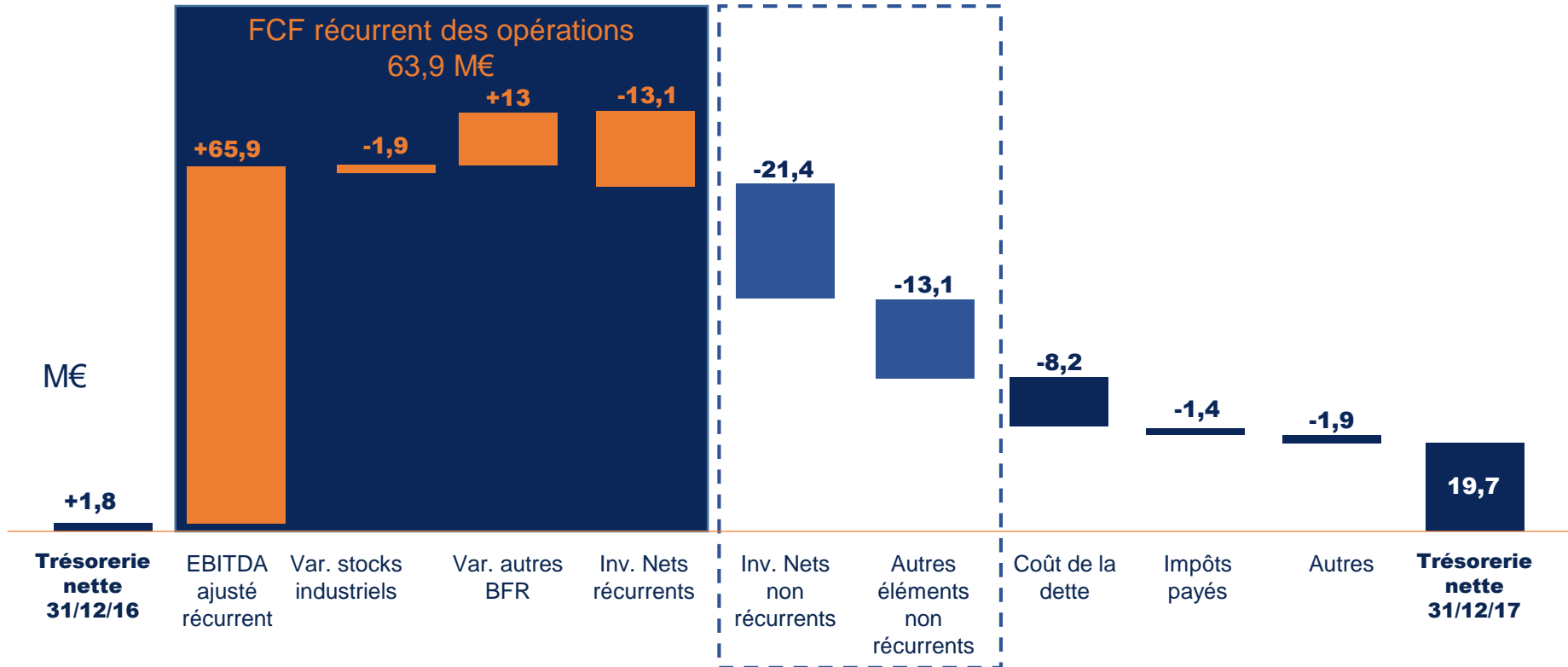
Exposition nette €/€

Synthèse des couvertures €/€ mises en place



- ▶ Le risque \$ 2018 et 2019 entièrement couvert
- ▶ Process de dollarisation des achats pour atténuer notre exposition nette
- ▶ Une exposition 2020 couverte à 55%

Free Cash-Flow des opérations positif



- Fort niveau d'EBITDA récurrent ajusté
- Comme annoncé, des investissements et coûts non récurrents liés au plan de Transformation 2020 : 34,5 M€

III.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Aérostructures

CROISSANCE DE L'ACTIVITE 2018

- Cadences croissantes A320 et B787
- Stabilisation de l'E1

TRANSFORMATION 2020

- Déménagement et montée en compétence des ressources des 2 nouvelles usines
- Rationalisation des achats
- Efforts continus en R&T

Un OUTIL INDUSTRIEL et une ORGANISATION permettant de se POSITIONNER sur les FUTURES PLATEFORMES et sur les RE-SOURCINGS de Work Package existants

Systemes d'Interconnexion

CROISSANCE ORGANIQUE DE LONG TERME

- Un marché accessible largement inexploité (Cabine, outsourcing de câblage)

TRANSFORMATION 2020

- Empreinte industrielle en zone Best Cost idéalement localisée et organisée
- Compétence du bureau d'études et investissement en R&T

Une CROISSANCE PROFITABLE et PÉRENNE

L'effort d'innovation consacré aux produits d'aujourd'hui...

LA FONCTION D'ACCÈS CABINE



✓ Dans la continuité de NexGED, le programme ASGARD est un démonstrateur à échelle 1 de la fonction d'accès cabine, dans une double approche

- **Produit** : Réduire les coûts récurrents et non récurrents
- **Process** : Réduire les temps de développement par les méthodes agiles



LES RACKS COMPACTS

✓ Réalisation d'une infrastructure simplifiée et compacte de racking des électroniques pour l'avionique et la cabine

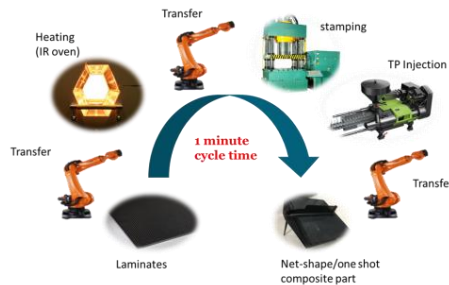


... et à la préparation des produits et marchés de demain

Les matériaux et procédés

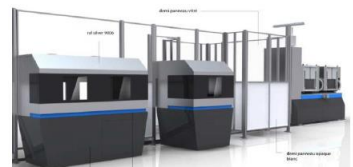
/ Les composites thermoplastiques

- Les technologies et procédés sont développés avec l'IRT Jules Verne



/ La fabrication additive

- La métallurgie des poudres et les procédés avec l'IRT Saint-Exupéry
- Un accord de coopération signé avec  AddUp



Le passage à l'optique

/ Les réseaux optiques de données

- Lancement du développement de composants optiques avionnables pour le transport des données



/ Le LiFi

- Démonstrateur de solutions innovantes pour la transmission optique des données



PERSPECTIVES 2018 et 2019

ACTIVITÉ

CROISSANCE de l'activité à taux de change constant

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE 2018
TEMPORAIREMENT affectée par la montée en puissance des nouveaux sites

RENTABILITÉ 2019 > 2017

Objectifs horizon 2020 : BAISSSE DES COÛTS > 30 M€

PERFORMANCE CASH

FCF DES OPÉRATIONS 2018 suffisante pour terminer les investissements du plan de Transformation 2020

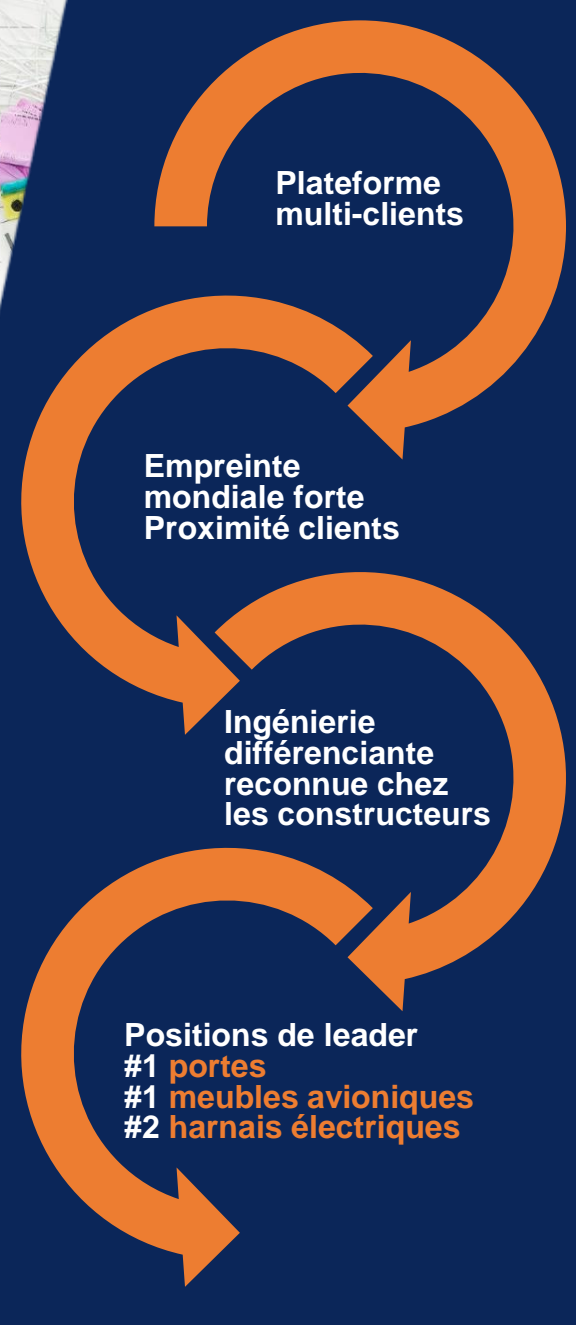
FCF 2019 > 2017





Des actifs majeurs pour se positionner

- sur les nouvelles plateformes
- dans le cadre consolidation des acteurs du secteur aéronautique



IV.

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Présentation des travaux du Comité d'Audit 1/2

□ Composition du comité, fréquence et déroulé des travaux, :

- 3 administrateurs dont 2 indépendants
- 8 réunions en 2017, 3 depuis le 1^{er} Janvier 2018
- Comptes rendus partagés avec le conseil d'administration, souvent donnant lieu à une recommandation.

Principaux thèmes des travaux en 2017

□ Comptes et publications financières

- Revue des comptes annuels, semestriels et intermédiaires
- Analyse des éléments de planification (Budget, Plan, Notation)
- Revue des éléments de communication financière
- Analyse des projets de refinancement
- Revue des travaux relatifs aux nouvelles normes comptables

Présentation des travaux du comité d'audit 2/2

Principaux thèmes des travaux en 2017

☐ Risques et contrôle interne

- Chantier de renforcement du contrôle interne
- Cartographie des risques
- Suivi particulier des couvertures du risque de change
- Suivi du plan de transformation

☐ Relation avec les commissaires aux comptes

- Renouvellement du mandat d'un CAC
- Validation des missions annexes
- Dialogue indépendant avec les CAC

V.

**TRAVAUX DU COMITÉ DES
NOMINATIONS ET DES
RÉMUNÉRATIONS**

Travaux du CNR

❑ Composition et présence aux réunions du CNR :

- ❑ 4 administrateurs dont 3 indépendants (Isabelle Azemard, Pierre Gadonneix et Claire Dreyfus-Cloarec) et un représentant d'Apollo (Christophe Villemin)
- ❑ 6 réunions en 2017 avec un taux de présence de 92%, 2 réunions depuis début 2018

❑ Travaux 2017

- ❑ Fixation des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la part variable de Y. Assouad pour 2017, présentés en AG 2017 au titre ex-ante
- ❑ Approbation des résultats du LTI (MIP1) pour 2016 (aucune distribution d'actions)
- ❑ Mise en œuvre de la suite du LTI « MIP2 » de 2018 à 2020 dans la limite de l'autorisation votée en AG de juin 2016.
- ❑ Nomination de 4 administrateurs : 2 femmes (N. Stubler indépendante et C. Genermont représentant Monarch) et 2 hommes représentant Apollo (J. Honeth et A. Humphreys), permettant de respecter les critères de parité imposés par la loi Copé Zimmerman
- ❑ Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions gratuites pour l'ensemble du personnel
- ❑ Réalisation d'une étude salaire des membres du Comex avec un cabinet indépendant
- ❑ Lancement de l'évaluation du fonctionnement du Conseil avec un cabinet indépendant.
- ❑ Revue de l'indépendance des administrateurs

Travaux du CNR

❑ **Composition du CNR** : 4 administrateurs dont 3 indépendants (Isabelle Azemard, Pierre Gadonneix et Claire Dreyfus-Cloarec) et un représentant d'Apollo (Christophe Villemin)

❑ **Travaux début 2018**

- Evaluation de distribution d'actions gratuites (MIP1) au titre de 2017 : 100% sur la valeur de l'action et 0% sur EBITDA, soit distribution de 50% des actions prévues pour MIP1 2017
- Evaluation de la part variable 2017 de Y. Assouad

Plan d'intéressement long terme cadres

❑ Plan LTI (*Long Term Incentive*)

- Attribution d'actions sous conditions de performances
- MIP1+MIP2 représentent un maximum de 3% du capital, conformément au vote de l'AG 2016

❑ Bénéficiaires

- Comex
- Contributeurs majeurs à la mise en œuvre de la stratégie

❑ Critères de performance pour un tiers chacun

- Cours de bourse
- Free Cash-Flow
- Chiffre d'affaires
- Pour 2018, le critère cours de bourse étant déjà présent dans MIP1, seuls le Free Cash-Flow et le chiffre d'affaires seront considérés (50%-50% du MIP2)

❑ Attribution maximum

- 493 800 actions pour le Comex en 2018, 2019 et 2020
- De 100 000 en 2018 jusqu'à 130 000 actions en 2020 sont réservées pour d'autres salariés désignés par le Comex (Top management, fonctions managériales clés).

Rémunération 2017 ex Post* du Directeur Général



□ Rémunération annuelle ex Post

- **Part fixe:** 550 000 €, payé en douze mensualités en 2017
- **Part variable*** : 510 125 €, soit 92,75% pour 120% max, basé sur l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour moitié/moitié
 - *Objectifs quantitatifs (group EBIT Eco⁽¹⁾, Book to Bill, Group Net inventories) atteints à 65,5%*
 - *Objectifs qualitatifs à 120% compte tenu de la prise de fonction exceptionnelle de Y. Assouad*

□ Actions gratuites de performance* : 250 000 actions gratuites attribuées au titre du MIP1 2017, assorties d'une condition de présence et de périodes d'acquisition et de garde d'un an chacune

□ Avantages de toute nature

- Assurance chômage GSC : 31 245 €
- Frais de santé et prévoyance (bénéfice du dispositif en vigueur en France applicable aux cadres du Groupe) : 3 238 €
- Voiture de fonction : 10 127 €

- *Ne sera versé ou définitif qu'après approbation par l'AG des actionnaires*
- *(¹) Resultat Opérationel Ajusté*

Rémunération 2018 ex Ante du Directeur Général



□ Rémunération annuelle ex Ante

- **Part fixe:** 550 000 €, inchangé par rapport à 2017
- **Part variable :** Maximum de 120% inchangé, mais pondération entre objectifs quantitatifs (70%) et qualitatifs (30%) revu
 - *Objectifs quantitatifs (Group EBIT Eco, Group Book to Bill, Réduction des coûts du plan Transformation 2020)*
 - *Objectifs qualitatifs: liés à la mise en œuvre de la stratégie dont croissance externe et à la sécurité*

□ **Actions gratuites de performance :** éligibilité aux plans MIP1 et MIP2 pour un maximum de 500 000 actions

□ **Avantages de toute nature :** inchangés

Rémunérations 2017 et 2018 du Président



□ Rémunération 2017

- Rémunération annuelle inchangée : 200 K€
- Prime 200 K€ versée conformément au vote de l'AG 2016, correspondant à l'engagement de Pierre GADONNEIX d'exercer son mandat pendant une durée d'au moins deux (2) ans soit jusqu'au 22 septembre 2017

□ Rémunération 2018

- Rémunération annuelle inchangée : 200 K€

VI.

RÉSOLUTIONS SOUMISES à l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

- ❑ **Première résolution** – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

32
M€

⇔ bénéfice de 32 160 828 €

- ❑ **Deuxième résolution** – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

3
M€

⇔ bénéfice consolidé de 3 491 954 €
(attribuable aux actionnaires de la société mère)

- ❑ **Troisième résolution** – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Proposition d'affecter le bénéfice au compte **report à nouveau**




⇔ Le Document de référence 2017 expose l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ **Quatrième résolution** – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés – Constat de l'absence de convention nouvelle

- Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos
- les anciennes préalablement autorisées se poursuivent donc aux mêmes conditions

-  Convention devenue caduque : Indemnité de départ de Pierre Gadonneix en cas de révocation de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avant le 22 septembre 2017
⇔ étant toujours en fonction à cette date, cette indemnité ne peut plus être versée

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Cinquième résolution – Ratification de la cooptation de Monsieur Jérémy Honeth en qualité d'administrateur

- décision du Conseil d'Administration du 13/10/2017
- en remplacement de Monsieur Ralf Ackermann, démissionnaire
- pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (=> AG 2021)

❑ Sixième résolution – Ratification de la cooptation de Monsieur Alexander Humphreys en qualité d'administrateur

- décision du Conseil d'Administration du 16/01/2018
- en remplacement de Monsieur Robert Seminara, démissionnaire
- pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (=> AG 2021)



Cinquième résolution – Présentation de Monsieur Jérémy Honeth

Age : 35 ans

Formation professionnelle : diplômé d'un Bachelor of Arts avec la plus haute distinction de l'Université de Chicago

Activités professionnelles : carrière dans le financement & la restructuration



Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Néant

Nombre d'actions de la société détenues : Néant



Sixième résolution – Présentation de Monsieur Alexander Humphreys

Age : 36 ans

Formation professionnelle : diplômé d'un Bachelor of Science, Economics de l'University College, London

Activités professionnelles :

- Associé chez Apollo Global Management depuis 2008 : dans le cadre de ses fonctions, il a contribué à la réussite d'un certain nombre de placements privés dont, notamment, Constellium et Infineon
- Avant de rejoindre Apollo Global Management, Alexander Humphreys était membre du groupe Fusions et Acquisitions de Goldman Sachs & Co
- Il siège actuellement au conseil d'administration de :
 - Lumileds N.V
 - Catalina Holdings
 - Companhia de Seguros Tranquilidade
 - Amissima



Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Néant

Nombre d'actions de la société détenues : Néant

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire



- ❑ **Septième résolution** – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués à Mme Yannick Assouad pour l'exercice 2017



section
6.2.2.1

Nouveauté :
vote sur le
say on pay
Ex Post

Eléments de rémunération	2017
Rémunération fixe	550 000 €
Part variable	510 125 € soit 92,75% à comparer au max de 120%, calculé pour 50% sur des critères quantitatifs et 50% sur des critères qualitatifs
Actions gratuites de performance	250 000 actions assorties d'une condition de présence et de période d'acquisition et de garde d'un an chacune
Avantages en nature	
- Assurance chômage GSC	31 245 €
- Complémentaire santé	3 238 €
- Voiture de fonction	10 127 €

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire



- ❑ **Huitième résolution** – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués à M. Pierre Gadonneix pour l'exercice 2017



section
6.2.2.2

Nouveauté :
vote sur le
say on pay
Ex Post

Éléments de rémunération	2017
Rémunération fixe	200 000 €
Prime exceptionnelle	La rémunération exceptionnelle telle que décidée par le Conseil d'administration du 22/09/15 n'étant pas versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017, elle n'a donc pas à être soumise à l'approbation des actionnaires de l'AG du 14/05/18

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

- ❑ **Neuvième et dixième résolutions** – Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux de la Société



section
6.2.1

- Elle figure dans le **rapport sur le gouvernement d'entreprise** établi par le Conseil d'Administration (conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce)
- Soumise à approbation de l'AG

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

□ Neuvième résolution – Approbation de la politique de rémunération 2018 applicable au Directeur Général

- Rémunération annuelle :
 - **Part fixe de 550 000€**, identique à 2017, payable en douze mensualités et calculée sur une base *pro rata temporis*
 - **Part variable : Maximun de 120% du fixe**, déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs de performance liés à des critères quantitatifs pour 70% et qualitatifs pour 30%
- **Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions** : uniquement en cas de départ contraint du Groupe, à l'initiative de la Société et sous réserve du respect de conditions de performance
- **Jetons de présence** : aucun
- **Actions gratuites de performance** : éligibilité aux plans d'intéressement des salariés et dirigeants du Groupe, sous conditions de performance pour un maximum de 500 000 actions
- **Avantages de toute nature** :
 - Assurance chômage : assurance chômage privée de type GSC souscrite par la Société, avec éventuellement une indemnité spécifique en cas de carence de l'assurance
 - Frais de santé et prévoyance : bénéfice du dispositif en vigueur en France applicable aux cadres du Groupe
 - Voiture de fonction



section
6.2.1.2

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ **Dixième résolution** – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration

- **Rémunération annuelle** : part fixe inchangée de 200 000 €, payable en douze mensualités et calculée éventuellement sur une base *pro rata temporis*
- **Jetons de présence** : aucun


Vote sur le
say on pay
Ex Ante



section
6.2.1.3

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ **Onzième résolution** – Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

- *Objectif* : permettre à la société d'augmenter son autocontrôle et de mettre en œuvre son contrat de liquidité
- *Modalités* : uniquement dans le cadre d'un **programme de rachat d'actions**, dont les objectifs devront être conformes à ceux détaillés dans la résolution
- *Prix maximum d'achat* :  **9 € par action**
- *Nombre maximum d'actions pouvant être acquises* : **7,5% du nombre d'actions** composant le capital social (soit à titre indicatif, au 31 mars 2017, environ 7 105 871 actions représentant un montant maximum de 63 952 843 €)

VII.

RÉSOLUTIONS SOUMISES à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

❑ Douzième résolution – Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

➤ *Objectif* : conséquence de la 11^{ème} résolution (rachat-annulation)

➤ *Modalités / plafonds* :

- **annuler** tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation conférée à la 11^{ème} résolution,



(par période de 24 mois)

- puis **réduire corrélativement le capital social** et imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles que le CA déterminera.

➤ *Durée* :



18 mois (=> 14/11/2019)

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

13^{ème} à 22^{ème} résolutions – Renouvellement des délégations financières approuvées lors de l'AG 2017

➤ **Objectif** : doter la Société des autorisations financières lui permettant :

- d'émettre des **actions** ou des **valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles / titres de créance**
- de **choisir**, en fonction des conditions de marché, les **moyens les mieux adaptés au financement du développement de l'activité de la Société**

➤ **Modalités** : elles sont multiples et limitées dans le temps



avec maintien du droit préférentiel de souscription



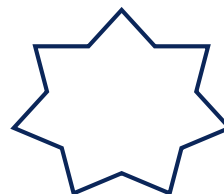
avec suppression du droit préférentiel de souscription

- par voie d'offre au public,
- dans le cadre de placements privés,
- aux fins de rémunérer des apports en nature de titres,
- au profit d'adhérents d'un PEE,
- dans le cadre d'attribution d'actions gratuites

➤ **Plafonds** :



Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital



Plafonds nominaux maximum des titres de créances

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

❑ Treizième résolution – Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes, ou autres

➤ *Objectif* : augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

➤ *Modalités* :

- par émission et attribution gratuite d'actions, ou
- par élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou
- combinaison des 2 premières modalités



plafond individuel et autonome



26 mois (=> 14/07/2020)

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Quatorzième résolution** – Emission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou à l'attribution de titres de créance



Maintien DPS



Ce montant s'imputera sur le plafond global de 100 M€ (prévu par la 19^{ème} résolution)



26 mois (=> 14/07/2020)



Ce montant s'imputera sur le plafond global de 150 M€ (prévu par la 19^{ème} résolution)

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Quinzième résolution** – Emission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou à l'attribution de titres de créance par voie d'offre au public



Suppression DPS



Ce montant s'imputera
sur le plafond individuel de 18 M€
(prévu par la 16^{ème} résolution)
& sur le plafond global de 100 M€
(prévu par la 19^{ème} résolution)



26 mois (=> 14/07/2020)



Ce montant s'imputera
sur le plafond individuel de 30 M€
(prévu par la 16^{ème} résolution)
& sur le plafond global de 150 M€
(prévu par la 19^{ème} résolution)

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Seizième résolution** – Emission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou à l'attribution de titres de créance dans le cadre de placements privés



Suppression DPS



Ce montant s'imputera
sur le plafond individuel de 18 M€
(prévu par la 15^{ème} résolution)
& sur le plafond global de 100 M€
(prévu par la 19^{ème} résolution)



26 mois (=> 14/07/2020)



Ce montant s'imputera
sur le plafond individuel de 30 M€
(prévu par la 15^{ème} résolution)
& sur le plafond global de 150 M€
(prévu par la 19^{ème} résolution)

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- **Dix-septième résolution** – Détermination des modalités de fixation du prix de souscription dans le cadre d'augmentations de capital décidées en vertu des résolutions 15 & 16



Suppression DPS



26 mois (=> 14/07/2020)



(par an)

Prix \geq 80% de la moyenne des 3 derniers jours de bourse avant date de décision d'émission



Cette règle dérogatoire de prix est utilisable dans la limite des *plafonds prévus par les résolutions 15 & 16*, selon le cadre dans lequel elle est utilisée

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

❑ Dix-huitième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires



Suppression DPS



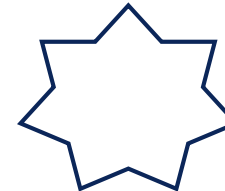
Maintien DPS



(par an)



26 mois (=> 14/07/2020)



Cette clause d'extension est utilisable dans la limite des *plafonds prévus par les résolutions 14, 15 & 16*, selon le cadre dans lequel elle est utilisée

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

□ Dix-neuvième résolution – Limitation globale des délégations prévues aux 14^{ème} à 16^{ème} résolutions



Suppression DPS



Maintien DPS



26 mois (=> 14/07/2020)



sous-plafond de 18M€
pour les délégations sans DPS par
offre au public et placement privé



sous plafond de 30M€
pour les délégations sans DPS par
offre au public et placement privé

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Vingtième résolution** – Emission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres



Suppression DPS



26 mois (=> 14/07/2020)



plafond individuel et autonome

Cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Vingt-et-unième résolution** – Emission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles au profit d'adhérents d'un plan d'épargne entreprise



Suppression DPS



26 mois (=> 14/07/2020)



= capital à la date d'émission

Cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Vingt-deuxième résolution** – Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux (de la Société ou de ses filiales)



Suppression DPS



= du nombre total d'actions
composant le capital social à la date
d'attribution



38 mois (=> 14/07/2021)

Cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

- ❑ **Vingt-troisième résolution** – Modification statutaire prévoyant les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés



Mise en conformité avec les dispositions
de la loi Rebsamen
(nouvel article L. 225-27-1 du Code de commerce)

- ❑ **Vingt-quatrième résolution** – Mise en harmonie des statuts



Mise en conformité avec les dispositions
relatives au say on pay :

- Ex ante
- Ex post

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

❑ Vingt-cinquième résolution – Pouvoirs pour les formalités

Résolution usuelle relative à l'octroi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités liées aux résolutions



VIII.

RÉSOLUTIONS DES ACTIONNAIRES NON AGRÉÉES PAR LE CONSEIL

Résolutions des actionnaires non agréées par le Conseil



2 actionnaires :

- Financière de l'Echiquier et
- Sterling Strategic Value Fund,



=
ensemble
+ de 5%
du capital
Latécoère

⇔ Proposition d'inscrire deux projets de résolutions portant sur la **présentation de deux candidats au Conseil d'administration** (pour mandat de 6 ans, jusqu'à AG 2024)

Résolutions des actionnaires non agréées par le Conseil

❑ **Résolution A – Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Jean Paul Herteman, considéré comme indépendant au regard des critères du Code MiddleNext**

Age : 67 ans

Formation professionnelle : diplômé de l'école Polytechnique et de l'école Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace

Activités professionnelles :

- Il débute sa carrière à la Délégation générale de l'Armement en 1975 au Centre d'essais aéronautiques de Toulouse, où il est d'abord ingénieur d'essais, puis chef du département Matériaux
- Il rejoint le groupe SNECMA (aujourd'hui Safran) en 1984 et occupera diverses fonctions managériales. Il sera nommé Président du Directoire en 2007 et Président Directeur Général en 2011 et ce jusqu'à 2015.
- Il occupe actuellement la fonction de Président du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers. Il est également Président d'honneur du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Néant

Nombre d'actions de la société détenues : Néant

Résolutions des actionnaires non agréées par le Conseil

❑ **Résolution B** – Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Yann Duchesne, considéré comme indépendant au regard des critères du Code MiddleNext

Age : 61 ans

Formation professionnelle : diplômé de de l'école Polytechnique, de l'école des Mines de Paris et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Activités professionnelles :

- Il débute sa carrière chez McKinsey et y occupera le rôle de Managing Partner pour la France.
- Il rejoint le fonds de Private Equity, Doughty Hanson, en 2003, où il mènera diverses opérations de LBO pendant 12 ans.
- Il occupe depuis 2016 le poste de directeur général de la société IBL group, premier conglomérat de l'Ile Maurice.
- Monsieur Duchesne a occupé de nombreux postes d'administrateurs de sociétés cotées telles qu'Ipsos, Altran, et Saft, qui travaillent notamment pour l'aérospatiale et la défense, dont il a été le Président du conseil de surveillance. Il est membre du Conseil d'administration de Laurent Perrier.

Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Néant

Nombre d'actions de la société détenues : Néant

Résolutions des actionnaires non agréées par le Conseil



Rejet de ces projets de résolutions par le Conseil au motif que :

- **Aucun dysfonctionnement au sein du Conseil** relevé par un cabinet d'audit indépendant ; les administrateurs indépendants challengent le management et participent activement à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
- **4 administrateurs indépendants siègent au Conseil** : conformité avec les recommandations du Code MiddleNext compte tenu de la taille du Conseil & adéquate à celle de l'entreprise
- **Souhait commun du Conseil de conserver la même gouvernance afin de mener à son terme le Plan stratégique 2020**, tant dans sa composante d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise que de la croissance organique et externe



**THANK YOU
FOR YOUR
ATTENTION**

www.latecoere-group.com

LATÉCOÈRE

